

# Stratégies pour réduire les méfaits et les c09 (itr)1.7(a)3r



## Remerciements

Les auteurs aimeraient remercier le Programme sur l'usage et les dépendances des substances (PUDS) de Santé Canada pour le soutien financier accordé au projet « Promouvoir la santé et réduire les méfaits par le biais de politiques publiques et de la participation des citoyens et alcool » (chercheur principal T. Stockwell). Ils aimeraient également reconnaître la contribution des intervenants qui ont aimablement participé aux entrevues dans des 13 juridictions. Les commentaires qu'ils ont fournis sur les domaines et indicateurs sélectionnés ont contribué à façonner la grille d'évaluation. En outre, les conseils qu'ils ont fournis sur les stratégies de diffusion de notre rapport précédent ont contribué à orienter les efforts de transfert des connaissances pour le présent rapport. Les auteurs aimeraient offrir leurs sincères remerciements aux régies des alcools provinciales et territoriales ainsi qu'aux ministères des Affaires et de la Santé et à ceux responsables du contrôle et de la vente des boissons alcoolisées dans chaque province et territoire, qui ont fourni des données essentielles pour les analyses effectuées. Enfin, ils remercient également Mothers Against Drunk Driving (MADD) Canada, qui leur a permis d'utiliser des données recueillies dans le cadre de l'édition 2017 de leur revue législative des provinces et territoires. Soulignons également le travail de Robyn Burton (Public Health Angleterre, Royaume-Uni), Tanya Chikritzhs (Institut national de recherche sur les médicaments, Australie) et Toben Nelson (Université du Minnesota, États-Unis) qui ont commenté la sélection des domaines de politiques, la pondération la grille de notation. Des remerciements particuliers sont aussi offerts à Denise DePape, Ann Dowsett Johnston, Caitlin Stockwell, Andrew Murie et Robert Strang pour leur

## SOMMAIRE

Ce rapport offre un examen systématique et comparatif de la mise en œuvre des politiques provinciales et territoriales qui ont prouvé leur efficacité pour réduire les méfaits considérables de l'alcool sur la santé et la société. Les résultats de l'examen des politiques des 10 provinces mené en 2013 sont présentés aux côtés des conclusions pour 2017. L'objectif général est d'encourager l'adoption accrue de politiques et de programmes de contrôle de l'alcool efficaces pour réduire les méfaits de l'alcool au Canada.

Un rapport complémentaire sur les politiques et les initiatives fédérales sur l'alcool a été publié parallèlement à cet examen provincial et territorial (Wettlaufer et al, 2019). Un résumé comprenant des recommandations personnalisées, des politiques prometteuses et une liste des domaines qui pourraient être améliorés a également été préparé pour chaque province et territoire. Tous les rapports sont offerts par téléchargement à [alcoholpolicy.cisur.ca](http://alcoholpolicy.cisur.ca)

### Contexte

L'alcool est la drogue récréative la plus populaire au Canada.

l'alcool; la surveillance et les rapports de résultats sur les méfaits de l'alcool; ainsi que les messages sur la santé et la sécurité.

Chacun de ces domaines a été pondéré en fonction de deux dimensions (i) la solidité des preuves d'efficacité dans la réduction des méfaits de l'alcool, et (ii) l'ampleur de la portée populationnelle du domaine c'est-à-dire la mesure dans laquelle une politique peut potentiellement atteindre l'ensemble des personnes touchées par les méfaits associés à l'alcool. Pour chaque domaine, nous avons mis au point une grille d'évaluation détaillée qui comprend une combinaison d'indicateurs de politiques et de pratiques vérifiables. Enfin, nous avons consulté trois experts indépendants afin d'examiner notre sélection de 144 politiques.

Neuveet-

de la loi sur les boissons alcoolisées (82)4iennentau deuxième ettroisième rang avec C + et C respectivement. Au total, six domaines récoltent une note de ,0 % (F). La note moyenne de domaine toutes juridictions confondues, ,6 % pour une notation égale à par rapport auxmeilleures pratiquesactuellement recensées au Canada

Figure A2 Note ajustée moyenne pour l'ensemble des juridictions canadiennes par domaine de politiques en 2017\*

\* Selon les pratiques exemplaires recensées au Canada

## Conclusion

L'affaiblissement des politiques efficaces en matière d'alcool durant les 10 dernières années s'est accompagné d'une augmentation des méfaits et des coûts économiques de la consommation d'alcool au Canada. MADD Canada a fait beaucoup pour promouvoir un renforcement général de politiques visant à décourager la conduite avec facultés affaiblies à son examen régulier et son militantisme par rapport aux lois sur la conduite avec facultés affaiblies. L'élaboration de politiques a progressé admirablement au nord du Canada (ex. : Nunavut) où les méfaits liés à l'alcool pèsent lourd depuis longtemps. Certains gouvernements ont fait des avancées encourageantes dans le domaine clé de la fixation des prix (p. ex. : l'établissement par le Manitoba d'un prix minimum qui tient compte de la teneur en alcool). Cependant, dans l'ensemble, les politiques en matière d'alcool au Canada ont reçu infiniment moins d'attention que les nouvelles initiatives de lutte antitabac, les réponses à la crise de surdoses d'opioïdes et les restrictions imposées au nouveau marché légal du cannabis. En outre, dans plusieurs provinces et territoires, les mêmes systèmes de contrôle de l'alcool sont en cours de privatisation et les choix des consommateurs passent avant les préoccupations de santé et de sécurité. Ajoutons que les gouvernements négligent leur responsabilité d'avertir les citoyens

des risques potentiels de l'alcool, tandis que les médias numériques efficaces pour atteindre les consommateurs sont utilisés pour promouvoir des façons de consommer de l'alcool qui sont à risque pour la santé et la sécurité.

Les coûts économiques associés à la consommation d'alcool au Canada, plus élevés que ceux associés au tabac et à toutes les autres substances psychoactives, suggèrent la nécessité d'un meilleur financement et d'un ensemble de politiques mieux coordonné, complet et efficace qui est actuellement en place.

| Recommandations relatives aux domaines de politiques à effet direct   | Juridictions ayant une pratique exemplaire                        |
|---|---|
| <b>3. Mesures contre la conduite avec facultés affaiblies</b>   |   |
| x Mettre en œuvre des programmes de délivrance de permis progressifs avec des taux d'alcoolémie nulle pour les nouveaux conducteurs, une mesure qui sera maintenue trois ans après l'achèvement du programme;       | Sask, Man., Ont., Qc, N.-B., Î.-P.-É. et T.-N.-L.                 |
| x Prévoir des peines plus lourdes lorsque l'alcool est associé à d'autres drogues;  | Ont.  |
| x Exiger la réussite d'un programme d'utilisation d'un antidémarrage éthylométrique comme condition de renouvellement du permis pour tous les contrevenants au Code criminel pour conduite avec facultés affaiblies | C.-B., Alb., Sask, Man., Ont., N.-B., Î.-P.-É. et T.-N.-L.        |
| x Introduire la saisie obligatoire du véhicule pour tous les conducteurs ayant un taux d'alcoolémie de mg par 100 ;   | Alb., Sask. et T.-N.-L.   |
| x Imposer comme sanction administrative une suspension de permis de moins 3 jours pour la première infraction à et 7 jours pour la seconde.   | C.-B., Alb., Sask, Man., Ont., N.-B., N.-É., Î.-P.-É. et T.-N.-L. |
| <b>4. Contrôles du marketing et de la publicité</b>   |   |
| x Mettre en œuvre des restrictions exhaustives en ce qui concerne l'emplacement, la quantité et le contenu des publicités, ainsi que des restrictions de commandites pour tous les types de médias                  | —   |
| x Mettre en place un système indépendant pour le traitement des plaintes ainsi que des sanctions qui augmentent avec la fréquence et la gravité des violations;   | Qc  |
| x Assurer la surveillance et l'application de la loi de façon indépendante en ce qui concerne la publicité de l'alcool, y compris l'approbation préalable des publicités;   | Qc et Nt  |
| x Obliger les autorités de réglementation des alcools ou les détaillants gouvernementaux à  |   |





|  |  |
|--|--|
| 11. Messages sur la santé et la sécurité   |  |
| x Exiger le placement bien en vue des étiquettes de produits alcoolisés qui incluent des messages récurrents sur la santé et la sécurité, des informations sur les verres standards et des directives de consommation à faible risque; | Yn et T.N.O.                               |
| x Exiger la diffusion de messages sur la santé et la sécurité dans tous les points de vente d'alcool à emporter ou pour consommation sur place ainsi que sur d'autres plateformes médias appropriées**.                                | * C.-B et Ont.<br>** Alb., Man, Ont. et Qc |

| Recommandations générales   |  |
|---|--|
| x Étant donné les méfaits importants et croissants causés par la consommation d'alcool, prioriser davantage le financement et la mise en œuvre de politiques efficaces en matière d'alcool.                               |  |
| x Comme dans certains pays européens, la réglementation des boissons alcoolisées dev être confiée à un ministère directement concerné par la santé et la sécurité plutôt que par le développement financier et économique |  |